



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Création d'un
poste de chargé de
mission en
médiation foncière
agricole pour la
mise en œuvre du
programme
« Milieux ouverts
herbacés » (2024-
2027) et
suppression du
poste d'Animateur
foncier pastoral**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
M. F. DRECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

**DATE DE LA
CONVOCATION**

24 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 10

Votants : 20

Voix : 35

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que dans le cadre de la convention qui lie le Parc-Géoparc et le Département du Lot dans la mise en œuvre de la politique de reconquête des espaces embroussaillés, validée lors du Comité syndical du 12 juillet 2024, le Parc met à disposition du Département 3,5 équivalents temps plein à partir de 2025. Les compétences mises à disposition concernent des missions de coordination, d'animation d'associations foncières pastorales, d'expertise pastoraliste, de suivi naturaliste et de cartographie.

La chargée de mission Pastoralisme, recrutée en janvier 2025, a décidé de mettre fin de sa période d'essai. Ce départ entraîne la réorganisation de la répartition des missions au sein de l'équipe projet, sans augmenter les effectifs. La réorganisation proposée est la suivante :

- un poste de chargé de mission Pastoralisme, qui pourrait être proposé à l'agent qui occupe actuellement le poste d'Animateur foncier pastoral ;
- un poste de chargé de mission en médiation foncière agricole, qui sera donc ouvert au recrutement en remplacement du poste d'Animateur foncier pastoral, lequel sera supprimé.

Le profil recherché est donc celui d'un.e chargé.e de mission en médiation foncière agricole à temps plein, dont les missions principales seront réparties en deux volets :

- animation territoriale, visant l'accompagnement à la création et au suivi d'associations foncières pastorales et d'associations d'éleveurs ;
- appui administratif aux associations de propriétaires et d'éleveurs.

Le poste sera financé à 90% par le Département via des co-financements, et 10% à charge du Parc.

Ainsi, la Présidente propose :

- de créer un poste à temps complet de chargé de mission en médiation foncière agricole, à compter du 1er mai 2025, en référence au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, au grade d'Ingénieur, catégorie A ;
- de supprimer le poste d'Animateur foncier pastoral à compter du 1^{er} août 2025.

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- valide la création du poste de chargé de mission en médiation foncière agricole, à temps plein à compter du 1er mai tel que défini, la suppression du poste d'Animateur foncier pastoral à compter du 1^{er} août 2025,
- autorise la Présidente à procéder au recrutement sur la base des conditions décrites ci-dessus, et à signer tous les documents administratifs et financiers pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**